

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix et le quatorze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs Joël BOUCHER, Christine OTTAVY, Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Philippe GAGNIERE, Joëlle MEILHAC, Laurent MONCEL, Philippe CHEVALIER, Gérard DAL GOBBO, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Nathalie LARDELLIER, Monique AUBERT, Cyrille FIARD, Marie-Josèphe RUF, Véronique ROUX, Brice LAGARDE, Martine BREYTON, Florence DUFOUR, Richard PLAISANTIN Hervé RIPPE, Michelle FONTANELLE*

***Secrétaire élu :** Brice LAGARDE*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE AU GRAND LYON**

Monsieur le Maire rappelle que la réforme territoriale en cours a contraint la Commune à s'interroger sur son avenir et devenir. Cette réforme, en cours de discussion au Parlement, renforce considérablement le rôle de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle aussi au conseil municipal que la CCMOA a lancé une réflexion dès 2007 sur l'évolution de ses structures.

Cette réflexion l'a conduit à opter pour une fusion avec la Communauté Beaujolais Saône Pierres Dorées le 21 juillet 2010 (vote du conseil communautaire).

Au premier semestre 2010, Monsieur le Maire a décidé de confier une étude à KPMG pour réaliser une analyse comparative et évaluer les conséquences sur le choix d'EPCI pour la Commune: Grand Lyon ou CCBSPD.

Les résultats de cette étude ont été diffusés à tous les conseillers et présentés au cours de réunions le 25 mai et le 10 juin 2010. Le premier constat est que les compétences de la COURLy sont bien plus attrayantes pour la Commune que celles de la CCBSPD (assainissement, urbanisme, voirie...).

Monsieur le Maire rappelle aussi que la population de Quincieux est dans le bassin de vie de l'agglomération lyonnaise, que les migrations pendulaires domicile-travail se font essentiellement sur l'agglomération lyonnaise et qu'il existe bien une continuité territoriale à assurer (Quincieux, seule commune du Canton de Neuville n'appartenant pas à la COURLy).

Il convient donc de privilégier le rattachement de la Commune à la Communauté Urbaine de Lyon.

Monsieur le Maire précise que des études complémentaires (transferts de compétences, transferts de charges, fiscalité...) seront engagées par le Grand Lyon dès 2011. A l'issue de ces évaluations, le conseil municipal aura à confirmer définitivement sa demande d'adhésion.

Monique Aubert précise qu'elle est contre ce vote qu'elle considère prématuré et contraire à l'engagement pris en réunion publique avant les élections.

**Le Conseil Municipal**, invité à se prononcer, à bulletins secrets, après avoir entendu Monsieur le Maire et sur sa proposition, **par 4 voix contre, 17 voix pour et 1 abstention** :

**Approuve** le principe d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté Urbaine de LYon

**Donne délégation** à Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'adhésion de la Commune de Quincieux à la Communauté Urbaine de Lyon.

*Le Maire suspend la séance et demande à Marion Georges de présenter les grandes lignes de son mémoire Formes d'appropriation spatiale : des modes d'engagements territoriaux diversifiés- Analyse des usages et des pratiques spatiales des jeunes âgés de 12 à 17 ans qui habitent Quincieux.*

*Le mémoire est consultable en mairie par les conseillers municipaux.*

*Après sa présentation Monsieur le Maire remercie Marion Georges pour son travail et reprend la séance.*

### **SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PRIVES**

Monsieur le Maire propose d'allouer un forfait de 80 € par élève pour l'année 2010 scolarisé dans les établissements privés suivants :

<b>Etablissements privés recevant des Quincerots</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Participation communale</b>
Ecole Collège La Sidoine Trévoux	49	3 920.00 €
MFR La Petite Gonthière Anse	7	560.00 €
MFR de Chessy les Mines	1	. 80.00 €
MFR La Palma L'Arbresle	3	240.00€
MFR Villié Morgon	1	80.00 €
Lycée Professionnel privé rural de l'Ain	1	80.00 €
	<b>62</b>	<b>4960.00 €</b>

Après débat, le Conseil Municipal, décide d'allouer les aides telles que présentées ci-dessus, par 14 voix pour, et 8 voix contre L'Ecole et le Collège La Sidoine de Trévoux (*Messieurs et Mesdames Lardellier, Dufour, Mirguet-David, Rippe, Lagarde, Rozier, Dal Gobbo, Lyonnet*) et à l'unanimité des votants pour les autres établissements privés.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à la MJC une subvention exceptionnelle complémentaire de 500 € pour indemniser Marion GEORGES qui a réalisé son mémoire de Master II Sociologie appliquée au développement local à Quincieux au premier semestre 2010.

Certains élus s'étonnent du faible montant de l'indemnisation.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 500 € à la MJC et dit que les crédits sont prévus au budget communal 2010.

### **PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT D'UN POSTE DE PECHE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

La commune a été sollicitée par la Fédération départementale de Pêche pour le financement de l'aménagement d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite. Le dossier avait déjà été présenté en conseil municipal qui avait demandé des précisions. Le projet est chiffré à 15 500 € TTC. Trois partenaires financiers ont été trouvés : VNF, la Fédération de pêche, la FNPF pour un total de 12 800 €. La commune est sollicitée à hauteur de 2 700 €.

Après débat, le Conseil Municipal, décide par 20 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Dal Gobbo et Moncel), d'allouer une subvention de 2 700 € à la Fédération départementale de Pêche pour la réalisation du poste de pêche.

### **SUBVENTION ASSOCIATION DES JSP DE VILLEFRANCHE SUR SAONE**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Villefranche sur Saône qui accueille un jeune Quincerot en formation professionnelle.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 80 € à l'association pour le jeune Florian BEGUE.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Projet de gravière par l'entreprise Plattard :

Une première réunion du groupe de travail élus/associations/ représentants du monde agricole et propriétaires/ Plattard a eu lieu le 13 octobre. Christine Ottavy, Laurent Moncel, Cyrille Fiard et Philippe Gagnière y participaient pour le compte de la Commune.

Un débat virulent est engagé sur l'opportunité d'un tel projet sur la Commune.

Il est demandé par certains que le conseil municipal se prononce officiellement pour ou contre ce projet.

Le compte rendu de la première réunion officielle qui s'est tenue en sous préfecture de Villefranche le 26 mai dernier sera diffusé à tous les élus ainsi que le compte-rendu de la réunion du 13 octobre.

#### Ile Beyne :

Cyrille Fiard et Laurent Moncel ont pu constater le mauvais état de l'Ile Beyne qui appartient à 60 % à la Commune, 30 % à l'entreprise VICA et 10% à l'Etat.

S'interrogeant sur les possibilités de remise en état, ils ont pris l'avis de la FRAPNA et du CORA qui proposent de réaliser un état des lieux de la richesse de la faune et de la flore de l'île et de faire une liste de préconisations pour leur sauvegarde (printemps 2011) en lieu avec le Département du Rhône.

Conseil municipal d'enfants : Véronique Roux étant démissionnaire, Marie-Jo Ruf la remplacera.

Inauguration de la Maison des Associations : le 15 octobre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire